

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_14_2024_2503-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024**Commune de Rioux-Martin****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal****SEANCE du lundi 25 mars 2024****À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MAÏS Marie-Claire – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 12 mars 2024

Objet : Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2023

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal les résultats de l'année 2023.

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2023, (délibération n° 2024/13 du 25/03/2024), il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

AR Prefecture

016-211602792-20240325-D_14_2024_2503-DE
 Reçu le 10/04/2024
 Publié le 10/04/2024

RIOUX MARTIN

DELIBERATION DU 25 mars 2024

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN , réuni sous la présidence de M. Gaël PANNETIER, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI En 2023 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	47 805,24 €		-58 187,12 €		- €	-10 381,88 €
FONCT	325 875,65 €		30 091,23 €			355 966,88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		355 966,88 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	10 381,88 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	REC SF	345 585,00 €
Ligne 001= -10 381,88 €	DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/ 1068 :		10 381,88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Fait à RIOUX-MARTIN
 Le 25 mars 2024

Délibéré par le Conseil Municipal
 Le

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice : 11
 Présents : 9
 Suffrages exprimés : 9
 Abs : 0 Pour : 9 Contre : 0

Date de la convocation : 12 mars 2024

La secrétaire de séance
 Marie-Joëlle MERCADE



Le Maire,
 Gaël PANNETIER

